



**UNIVERSITE DE LA REUNION**

**FACULTE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

**MASTER DROIT  
Mention DROIT DES AFFAIRES  
Niveau M2**

**Responsable : Monsieur le Professeur Jean-Baptiste SEUBE**

**Parcours Recherche** )

( **Parcours choisi (cocher la case de votre choix)**

**Parcours Professionnel** )

UNIVERSITE DE LA REUNION  
Faculté de Droit et d'Economie

MASTER DROIT  
Mention DROIT DES AFFAIRES

Niveau M2

ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

<b>Nom patronymique</b> (de naissance) .....
<b>Nom marital</b> (d'épouse) .....
<b>Prénoms</b> .....
<b>Né(e) le</b> ..... <b>à</b> .....
<b>Situation familiale</b> .....
<b>Situation militaire</b> .....
<b>Série du Baccalauréat</b> .....
<b>Année du Baccalauréat</b> .....
<b>ou Equivalence du Baccalauréat</b> .....
<b>Si diplôme de master 1 ou équivalent</b> .....
<b>Discipline</b> .....
<b>Année d'obtention</b> .....
<b>Session : première – deuxième</b> (rayer la mention inutile)
<b>Mention</b> .....
<b><u>Si diplôme en trois ans</u></b>
<b>Discipline</b> .....
<b>Année d'obtention</b> .....
<b>Session</b> .....
<b>Mention</b> .....
<b>Fonction professionnelle ou élective</b> .....

<b>Certifié exact par le candidat *</b>	<b>Date et signature :</b>
 *Mention manuscrite précédant la signature.	

**MASTER DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**  
**Niveau M2**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

**DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE**

<b>Nom patronymique</b> .....
(de naissance)
<b>Nom marital</b> .....
(d'épouse)
<b>Prénoms</b> .....
<b>Né (e) le</b> ..... <b>à</b> .....
<b>N° Etudiant</b> .....
<b>N° de Sécurité Sociale</b> .....
<b>Adresse</b> .....
.....
.....
<b>Téléphone fixe</b> .....
<b>Téléphone portable</b> .....
<b>Fax</b> .....
<b>E mail</b> .....

**Le présent dossier complété par les pièces exigées, doit être déposé ou reçu au Secrétariat du Master 2 Mme BOUVARD-NOEL Andrée , au plus tard, le 11 juin 2010 à 16 h délai de rigueur.**

**Université de la Réunion  
Faculté de Droit et d'Economie  
Secrétariat du Master 2  
15, avenue René Cassin  
97715 SAINT DENIS Messag cedex 9**

<b><u>Dossier reçu le :</u></b>	<b><u>Visa du Responsable :</u></b>
---------------------------------	-------------------------------------



**UNIVERSITE DE LA REUNION  
FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

**MASTER DROIT  
Mention DROIT DES AFFAIRES**

**Niveau M2**

Responsable du Master

**Monsieur Jean-Baptiste SEUBE, Professeur des Universités,**

Secrétariat administratif et financier

**en formation continue**

Service Universitaire de la Formation Permanente (S.U.F.P.)  
2, rue Joseph Wetzell  
Bâtiment 3  
97490 – SAINTE CLOTILDE  
Tél. 0 262 48 33 84  
Fax. 0 262 48 33 71

Secrétariat administratif et pédagogique

**en formation initiale**

Mme Andrée BOUVARD-NOEL  
Faculté de Droit et d'Economie  
Secrétariat du Master 2  
15, avenue René Cassin  
B.P. 7151  
97715 SAINT DENIS messag cedex 09  
Tél. 0 262 93 84 08  
Fax. 0 262 93 84 85  
e-mail abnoel@univ-reunion.fr

**UNIVERSITE DE LA REUNION**

**Faculté de Droit et d'Economie**

**MASTER DROIT  
Mention DROIT DES AFFAIRES**

**Niveau M2**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

**Veillez numéroter dans l'ordre de préférence, les diplômes de niveau Master 2 pour lesquels vous postulez :**

- 1) .....
- 2) .....
- 3) .....
- 4) .....
- 5) .....
- 6) .....
- 7) .....
- 8) .....
- 9) .....
- 10) .....

**UNIVERSITE DE LA REUNION**

**Faculté de Droit et d'Economie**

**MASTER DROIT  
Mention DROIT DES AFFAIRES**

**Niveau M2**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

**ENGAGEMENT DE REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE :**

**Nom :** .....

**Prénoms :** .....

**Né (e) le** ..... **à** .....

**Prend l'engagement de régler les droits d'inscription en 2ème année de Master de « Droit des Affaires », auprès de l'Agent comptable de l'Université de la Réunion, fin septembre 2010.**

**A titre d'information (tarif 2009-2010)**

**Pour les candidats non salariés :**

**231 Euros de droits de scolarité Master 2**

**+ 4,57 euros (Médecine Préventive)**

**+ sécurité sociale et mutuelle, le cas échéant (198 euros en 2009-2010)**

**Date :**

**Signature :**

**Faculté de Droit et d'Economie – Secrétariat du Master 2  
15, avenue René Cassin B.P. 7151 – 97715 SAINT DENIS Messag cedex  
Téléphone : 0 262 93 84 08 Télécopie : 0 262 93 84 85**



UNIVERSITE DE LA REUNION

Faculté de Droit et d'Economie

MASTER DROIT  
Mention DROIT DES AFFAIRES

Niveau M2

ANNEE UNIVERSITAIRE 2010 - 2011

**Pièces à joindre au dossier de pré-inscription :**

- 1- une lettre manuscrite adressée au Professeur Responsable du Master, présentant les motivations du candidat à cette formation et exposant les éléments de la candidature que le dossier ne permet pas de faire valoir.
- 2- un curriculum vitae dactylographié.
- 3- Deux photos d'identité **portant au dos la mention du nom du candidat.**
- 4- Un chèque bancaire ou postal de Quinze Euros (15 Euros) pour frais de dossier **établi à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université.**
- 5- La photocopie des relevés de notes de l'ensemble du cursus universitaire (y compris celle du diplôme le plus élevé ou de la dernière attestation de réussite).
- 6- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
- 7- Deux enveloppes timbrées **libellées à votre adresse** (pas d'enveloppe à fenêtre)
- 8- Précisez, sur la feuille jointe, si vous avez fait acte de candidature à d'autres formations de Master 2 (hors département compris), et indiquez celle que vous choisiriez en priorité.



UNIVERSITE DE LA REUNION  
FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE

## MASTER 2 « DROIT DES AFFAIRES »

### OBJECTIFS de la FORMATION

Le Master « Droit des Affaires » répond à plusieurs objectifs :

❖ Tout d'abord, **répondre à la demande** de plus en plus pressante des étudiants, des entreprises et **des professionnels**, réclamant une formation professionnalisante ouverte sur le monde des affaires.

Des cours et des séminaires répondant à ces besoins sont ainsi proposés : « Droit fiscal des affaires », « Droit pénal des affaires », « Techniques financières et comptables » ; en outre, des séances ont été prévues pour faciliter l'entrée dans la vie active de nos étudiants et augmenter leurs performances : « Préparation à l'entretien », « Techniques relationnelles », « Anglais des affaires », « Informatique ».

Enfin un stage en entreprise est organisé et donne lieu à la rédaction d'un rapport.

❖ Ensuite et justement, **approfondir** des matières abordées dans le cursus juridique. Sont ainsi proposés des enseignements tels que « Droit des contrats », « Droit du travail approfondi », « Droit des groupements », « Droit de la concurrence », etc.... Pour nos étudiants, ce sera donc l'assurance de trouver une formation qui leur offre aussi des enseignements de qualité pouvant déboucher sur un doctorat en droit privé (pour les étudiants inscrits en parcours « Recherche »).

❖ Enfin, **tenir compte des spécificités** du tissu économique réunionnais et de notre situation insulaire. En ce sens, un cours de « Droit des transports » (maritimes et aériens) a été prévu ainsi que des enseignements ouverts sur le monde extérieur : « Droit du commerce international ».

#### Modalités d'accès :

Ce diplôme est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 de droit privé ou d'une maîtrise de droit des affaires.

**Une commission de validation des acquis statuera sur les demandes émanant d'étudiants ne justifiant pas de l'un de ces diplômes.**

Dans tous les cas, l'examen des dossiers sera complété par un entretien permettant d'apprécier la motivation des étudiants.



UNIVERSITE DE LA REUNION  
FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE

## MASTER 2 « DROIT DES AFFAIRES »

### **PRESENTATION de la FORMATION**

Le Master « Droit des affaires » a pour but de faire acquérir aux étudiants et aux professionnels des connaissances juridiques de haut niveau dans le domaine des affaires. L'activité économique des entreprises constitue un carrefour où s'entrecroisent les disciplines de droit privé les plus classiques (comme le droit des obligations, le droit des sociétés, le droit du travail, le droit international) comme les plus modernes (le droit de la concurrence, le droit des transports, le droit des procédures collectives, la fiscalité...) ainsi que certaines disciplines du droit public (telles que les interventions économiques des collectivités locales ou le contentieux économique international...).

Le Master « Droit des Affaires » doit permettre, par une approche transversale, une connaissance approfondie de l'ensemble des disciplines que mobilise l'activité économique des entreprises et une perception concrète de tous les problèmes qu'elle pose. Cette formation de juriste généraliste, intégrant le droit comme outil de gestion, ainsi offerte aux étudiants, est destinée à leur apporter une formation professionnelle performante, sans pour autant leur fermer les portes de la recherche.

Elle vise à préparer leur insertion professionnelle dans les carrières d'encadrement (services commerciaux, services du personnel, services contentieux, services administratifs, management, services financiers...).

Elle prépare à l'entrée dans les moyennes et les grandes entreprises, les banques, les compagnies d'assurance, les organisations professionnelles et syndicales, les administrations économiques nationales et internationales, les entreprises de conseil, ou encore dans l'enseignement et la recherche. Elle constitue également une bonne préparation au Pré-CAPA puisque un pourcentage significatif des reçus est titulaire du Master 2 « Droit des Affaires ».

Cette formation universitaire, gérée par la Faculté de Droit et d'Economie, est ouverte depuis septembre 2004. Elle est placée sous la responsabilité du Professeur Jean-Baptiste SEUBE.



UNIVERSITE DE LA REUNION  
FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE

## MASTER 2 DROIT DES AFFAIRES

### ACTIONS DE LA FORMATION

Cette formation est offerte principalement aux meilleurs étudiants sortant des Masters 1 de droit privé et aux professionnels désireux d'acquérir une formation complémentaire de qualité dans la sphère juridique relative au domaine des affaires. Tout en souhaitant permettre l'accès au plus grand nombre, le Master « Droit des Affaires » ne pourra matériellement recevoir qu'un nombre raisonnable de personnes. Afin d'assurer une formation exigeante et de haut niveau, une sélection sera organisée à son entrée.

Cette formation envisage de faire acquérir un diplôme universitaire spécialisé en Droit des Affaires. Elle est ouverte :

- Aux étudiants titulaires au moins d'un Master 1 en droit, ou d'un diplôme admis en équivalence par les instances compétentes, sous réserve des places disponibles et de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique.
- Aux demandeurs d'emploi titulaires au moins d'un Master 1 ou ayant obtenu une validation de leurs acquis professionnels, sous réserve des places disponibles et de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique.
- Aux professionnels en activité, titulaires au moins d'un Master 1 ou ayant obtenu une validation de leurs acquis professionnels, sous réserve des places disponibles et de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique. Il est cependant possible à cette catégorie de personnes d'effectuer le programme du Master en deux ans.

Il est également envisageable qu'à la demande des employeurs, certains de leurs salariés participent en nombre limité et ponctuellement à certains des enseignements qui y sont dispensés. Cette formule ne pourra se réaliser que si les conditions matérielles et l'effectif des étudiants suivant l'intégralité de la formation l'autorisent et sous l'accord de l'équipe pédagogique. Elle donnera lieu à la délivrance d'un certificat d'assiduité aux cours, complété par la note obtenue à l'issue de l'examen subi dans la discipline concernée.

- **Aux étudiants étrangers et appartenant à une Université de la zone de l'Océan Indien, sous réserve de la validation de leurs acquis et de l'équivalence de leur diplôme, à l'issue de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique, sous réserve des places disponibles. Cette ouverture a pour but de favoriser à terme des échanges d'étudiants et de permettre un développement de la coopération économique dans la zone de l'Océan Indien.**

Son contenu est construit en vue de préparer efficacement à un emploi de cadre juriste dans les entreprises tant réunionnaises que nationales ou internationales. Il tient notamment compte de la situation géographique et économique de l'île de la Réunion. Il est proposé de dispenser des enseignements adaptés à la demande spécifique des entreprises réunionnaises.



UNIVERSITE DE LA REUNION  
FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE

## MASTER 2 « DROIT DES AFFAIRES »

### REGLEMENTATION GENERALE de la FORMATION

#### I. LE STAGE PROFESSIONNEL

Les étudiants inscrits en parcours « Recherche » sont dispensés de stage.

Les étudiants inscrits en parcours « Professionnel » doivent réaliser avant la fin de la formation deux mois minimum de stage professionnel à temps plein.

*Toutefois, certains candidats pourront en être dispensés pour activité professionnelle ou empêchement particulier.*

*Ce stage devra, dans la mesure du possible, être effectué hors département afin de développer les qualités de mobilité des étudiants.*

Cette obligation d'effectuer un stage de deux mois peut être modulée assez librement, le stage pouvant être réalisé de façon continue ou fractionnée, dans une seule ou plusieurs institutions, notamment des sociétés, des associations, des services administratifs ou des collectivités territoriales, qui offriraient une activité en rapport avec le contenu de la formation.

Chaque stage est approuvé par une convention liant l'Université, l'organisme d'accueil, et le stagiaire.

Cette obligation donne lieu à la production par l'étudiant d'un rapport de stage, soumis à l'examen et à l'approbation du responsable de la formation, dans lequel l'étudiant présentera les tâches accomplies, les enseignements qu'il en a retirés et les difficultés qu'il a rencontrées.

#### II. LA PRODUCTION DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE

Sur un sujet en rapport avec la formation, avec le soutien d'un Directeur de mémoire, chaque étudiant inscrit en parcours « Recherche » ou « Professionnel » doit conduire une recherche de qualité universitaire. Le sujet et le Directeur de mémoire doivent être approuvés par les Responsables du Master.

Pour les étudiants inscrits en parcours « Recherche », un mémoire d'une centaine de pages doit être produit.

Pour les étudiants inscrits en parcours « Professionnel » un mémoire d'une quarantaine de pages doit être produit.

Il donne lieu à une soutenance devant un jury de trois membres, constitué d'universitaires et de professionnels, comprenant le directeur de recherche.

### III. REGIME D'EXAMEN

Les deux options s'ouvriront à la rentrée universitaire 2010/2011 sous réserve d'un nombre suffisant d'étudiants.

#### PARCOURS « RECHERCHE »

Modules <u>Semestre 1</u>	Nom de l'enseignant	Matières	CM Nbre d'heures	% de la matière dans l'UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS
<b>Module 1</b>		Droit et pratique du contrat	30	40 %	.....	5
		Droit et pratique des relations sociales	20	20 %	.....	5
		Procédures collectives	20	20 %	.....	3
		Droit de la concurrence	20	20 %	.....	5
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>90</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>18</b>
<b>Module 2</b> <i>Option « Droit de l'Entreprise »</i>		Droit de la propriété industrielle	20	30 %	.....	4
		Droit pénal des affaires	20	30 %	.....	2
		Sources du Droit	20	30 %	.....	4
		Méthodologie de la Recherche	10	10 %	.....	2
<b>Module 2</b> <i>Option « Droit du Commerce International »</i>		Droit du commerce international	20	30 %	.....	4
		Droit des Transports	20	30 %	.....	2
		Sources du Droit	20	30 %	.....	4
		Méthodologie de la Recherche	10	10 %	.....	2
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>70</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>			<b>160</b>		<b>50</b>	<b>30</b>

Modules <u>Semestre2</u>	Nom de l'enseignant	Matières	CM Nbre d'heures	% de la matière dans l'UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS
<b>Module 3</b>		Droit et pratique des sociétés	30	60%	.....	3
		Sources du Droit	20	40%	.....	2
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>50</b>	<b>100</b>	<b>8,33</b>	<b>5</b>
<b>Module 4</b> <i>Option « Droit de l'entreprise »</i>		Droit de la consommation	20	45 %	.....	2
		Contentieux des affaires	20	55 %	.....	2,5
<b>Module 4</b> <i>Option « Droit du Commerce International »</i>		Droit du commerce international	20	45 %	.....	2
		Contentieux international des affaires	20	55 %	.....	2,5
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>40</b>	<b>100</b>	<b>7,5</b>	<b>4,5</b>
<b>Module 5</b>		Pensée Juridique	10	20 %	.....	1
		Anglais des affaires	20	60 %	.....	1
		Informatique et méthodologie du mémoire	20	20 %	.....	0,5
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>60</b>	<b>100</b>	<b>4,16</b>	<b>2,5</b>
<b>Module 6</b>		Mémoire		100 %		18
<b>TOTAL MODULE</b>				<b>100</b>	<b>30</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>			<b>180</b>		<b>50</b>	<b>30</b>

Maquette établie sous réserve de l'habilitation

### III. REGIME D'EXAMEN

Les deux options s'ouvriront à la rentrée universitaire 2009/2010 sous réserve d'un nombre suffisant d'étudiants.

#### PARCOURS « PROFESSIONNEL »

Modules <u>Semestre 1</u>	Nom de l'enseignant	Matières	CM Nbre d'heures	% de la matière dans l'UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS
<b>Module 1</b>		Droit et pratique du contrat	30	40 %		5
		Droit et pratique des relations sociales	20	20 %		5
		Procédures collectives	20	20 %		3
		Droit de la concurrence	20	20 %		5
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>90</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>18</b>
<b>Module 2</b> <i>Option « Droit de l'Entreprise »</i>		Droit de la propriété industrielle	20	30 %		5
		Droit pénal des affaires	20	30 %		3
		Droit fiscal des affaires	30	40 %		4
<b>Module 2</b> <i>Option « Droit du Commerce International »</i>		Droit du commerce international	20	30 %		5
		Droit des transports	20	30 %		3
		Droit fiscal international	30	40 %		4
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>70</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>			<b>160</b>		<b>50</b>	<b>30</b>

Modules <u>Semestre2</u>	Nom de l'enseignant	Matières	CM Nbre d'heures	% de la matière dans l'UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS
<b>Module 3</b>		Droit et pratique des sociétés	30	60%		3
		Techniques financières et comptables	20	40%		2
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>50</b>	<b>100</b>	<b>8,33</b>	<b>5</b>
<b>Module 4</b> <i>Option « Droit de l'entreprise »</i>		Droit de la consommation	20	45 %		2
		Contentieux des affaires	20	55 %		2,5
<b>Module 4</b> <i>Option « Droit du Commerce International »</i>		Droit du commerce régional	20	45 %		2
		Contentieux international des affaires	20	55 %		2,5
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>40</b>	<b>100</b>	<b>7,5</b>	<b>4,5</b>
<b>Module 5</b>		Entretien & techniques relationnelles	20	20 %		0,5
		Anglais des affaires	20	60 %		1,5
		Informatique et méthodologie du mémoire	20	20 %		0,5
<b>TOTAL MODULE</b>			<b>60</b>	<b>100</b>	<b>4,16</b>	<b>2,5</b>
<b>Module 6</b> Travaux		Rapport de recherche		60 %	18	10
		Stage / rapport de stage		40 %	12	8
<b>TOTAL MODULE</b>				<b>100</b>	<b>30</b>	<b>18</b>
<b>HORS MODULE</b>		Séminaires professionnels	<b>30</b>			
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>			<b>180</b>		<b>50</b>	<b>30</b>

Maquette établie sous réserve de l'habilitation

## IV. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

**Article 1<sup>er</sup>** - L'obtention de la deuxième année de Master mention « Droit des affaires » est conditionnée par l'acquisition de 60 crédits répartis sur les deux semestres.

**Article 2** - **La présence aux enseignements est obligatoire**, sauf dispense accordée par les Responsables de la formation. Les absences doivent être justifiées auprès des Responsables de la formation. En cas d'absences répétées et injustifiées, les Responsables peuvent, après avis de l'équipe pédagogique, refuser l'inscription aux examens.

**Article 3** - Chacun des enseignements donne lieu à une évaluation pédagogique qui prend la forme :

- soit d'une épreuve terminale écrite ou orale portant sur l'un des éléments constitutifs de la matière enseignée. Cette épreuve est librement conçue par l'enseignant concerné.
- soit à un contrôle continu des connaissances ayant pour but d'évaluer l'aptitude de l'étudiant et sa progression dans la discipline concernée. Le contrôle est librement conçu par l'enseignant concerné et peut notamment prendre la forme de plusieurs devoirs en salle, d'exposés ou de travaux de recherche successifs.

### **Règles particulières applicables à certains modules :**

#### **Module 6**

Les étudiants de la formation doivent avoir choisi un Directeur de mémoire et un sujet de mémoire avant le 1er décembre de l'année universitaire 2010-2011.

La validation du module 6 suppose la production d'un rapport de recherche **et** d'un rapport de stage (pour les étudiants inscrits en parcours « Professionnel »). Le rapport de recherche et le rapport de stage doivent être remis en trois exemplaires au secrétariat pédagogique de la formation avant le 28 août de l'année universitaire 2009-2010. Ils font l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels qui a lieu dans la première quinzaine du mois de septembre de l'année universitaire en cours.

L'inexécution totale (et/ou partielle) du stage par un étudiant non dispensé par le responsable de la formation est éliminatoire.

La mention « assez bien » est obtenue à partir d'une moyenne générale de 12/20, la mention « bien » à partir de 14/20 et la mention « très- bien » à partir de 16/20.

**Il est prévu une session de rattrapage pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu le Master. Dans le cadre de cette session, les étudiants seront autorisés à repasser les épreuves des disciplines des enseignements théoriques, des séminaires ou des enseignements pratiques complémentaires pour lesquels ils n'auraient pas obtenu la note moyenne de 10, sous réserve de n'avoir pas non plus obtenu la moyenne générale du module dans lequel s'inscrit cette discipline.**

**Aucune épreuve de rattrapage n'est prévue pour la production du mémoire et sa soutenance devant le jury.**

## V. REGIME LONG DES ETUDES

Les étudiants en formation continue (salariés exerçant une activité professionnelle) peuvent être soumis, sur dérogation demandée par écrit aux Responsables de la formation, au régime long des études en deux ans. Deux inscriptions universitaires sont donc nécessaires dans ce cas. Les étudiants en formation continue peuvent être dispensés de stage par les Responsables de la formation mais restent tenus de produire un mémoire qui ne contiendra qu'une partie : celle de l'exposé du travail de recherche à visée professionnelle.

Le régime long peut également être choisi sous réserve de l'accord des Responsables du Master, par les étudiants en situation ordinaire (formation initiale) qui devront présenter une demande motivée. Le choix du régime long peut être réalisé en cours d'année jusqu'au 1er décembre 2010. Dans ce cas, ils sont aussi tenus d'effectuer un stage et de produire un mémoire à l'issue du stage.

Les étudiants en régime long des études doivent durant la première année

- suivre les modules 1, 3 et 5
- définir le sujet de mémoire et choisir le Directeur de mémoire dans le délai fixé ;
- produire au terme de la première année une note de synthèse détaillée de 10 à 20 pages présentant le sujet de mémoire, une proposition de plan détaillée, la bibliographie consultée, et l'ébauche du travail de recherche engagé.

Les étudiants en régime long des études doivent durant la seconde année

- suivre les modules 2, 4 et 6
- produire et soutenir le mémoire dans les échéances fixées aux étudiants en régime ordinaire de la nouvelle promotion.

## VI. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION

**Le dépôt ou l'envoi des dossiers complétés doit avoir lieu avant le 11 juin 2010, délai de rigueur.** L'acceptation du dossier est soumise au versement d'un chèque de 15 euros établi à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université, pour frais spécifiques de candidature et de sélection.

**Il sera admis au maximum 26 étudiants dont (dans la mesure du possible) dix à douze étudiants au titre de la formation continue et quatorze à seize au titre de la formation initiale**

L'obligation de sélection conduit le jury d'admission, à accepter et à refuser certaines candidatures directement à partir de l'examen du dossier fourni par le candidat. Elle conduit aussi à prononcer l'acceptation ou le refus après un entretien éventuel du candidat, destiné à préciser les acquis, les motivations et les conditions de travail.

Les entretiens se dérouleront dans la semaine du 1er juillet 2009, la liste des candidats admis étant arrêtée avant le 10 juillet 2009.

**La réunion de rentrée est fixée au lundi 23 août 2010.**

Les enseignements seront suspendus le 18 décembre 2010 et reprendront le 24 janvier 2011.

Ils seront achevés au plus tard le 31 mai 2011.

- les examens des modules 1 et 2 auront lieu avant le 18 décembre 2010.
- les examens des modules 3, 4 et 5 auront lieu avant le 31 mai 2011.
- la période de début juin à fin août 2011 pourra être consacrée à la réalisation du stage ou à l'achèvement du mémoire **dont la remise est prévue pour les étudiants en régime court, pour fin août 2011, dernier délai.**

Les soutenances de mémoire se dérouleront pendant **les deux premières semaines de septembre 2011.**

Les résultats définitifs du MASTER seront proclamés fin septembre 2011.

Les étudiants ayant choisi le régime long en deux années, devront remettre la note de progression de recherche exigée pour le passage en seconde année au plus tard le 22 octobre 2010 et les entretiens portant sur cette note auront lieu dans le courant des mois de novembre et décembre 2010.

## VII. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION (à titre d'indication)

- **Frais de dossier** : 15 euros (à verser par chèque dès le dépôt du dossier de candidature)
- **Droit d'inscription à l'Université** : Droits nationaux fixés par le ministère variant chaque année et restant obligatoirement à la charge de l'intéressé (ée), quel que soit le mode de financement.